



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DOUZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée en Croatie
du 1^{er} au 6 octobre 2006*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-CROATIE⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de MM. Patrick Bloche, *Président*, André Berthol et Jacques Desallangre, *vice-présidents*, Jean-Michel Ferrand et Jacques Le Guen, *membres du groupe d'amitié*

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA MISSION	5
I. PORTRAIT DE LA CROATIE	7
A. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS	7
B. UNE HISTOIRE EUROPÉENNE.....	7
C. LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE CROATES	9
1. Un régime institutionnel inspiré de la V ^e République	9
2. Une deuxième alternance réussie, signe de la maturité politique de la Croatie.....	10
3. La Croatie connaît une cohabitation depuis les élections législatives de novembre 2003	11
4. La question des minorités et des personnes déplacées	12
D. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA CROATIE	15
II. LA CROATIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE ET À L'OTAN	18
A. LES PROGRÈS VERS L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE	18
1. L'adhésion de la Croatie à l'UE constitue un objectif majeur du Gouvernement croate.....	18
2. Un processus long et complexe : les négociations pour l'adhésion ont longtemps été entravées par l'« affaire Gotovina »	19
3. Des tergiversations qui ont été mal vécues en Croatie	24
B. LE RAPPROCHEMENT AVEC L'OTAN.....	24
C. LA CROATIE EST TRÈS ENGAGÉE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET SOUTIEN LES EFFORTS DE SES VOISINS POUR REJOINDRE L'UNION EUROPÉENNE.....	25

III. LES RELATIONS FRANCO-CROATES	29
A. ASPECTS POLITIQUES : DES RELATIONS D'AMITIÉ À TOUS LES NIVEAUX.....	30
1. Des relations très cordiales entre les deux États.....	31
a) <i>La Croatie est demandeuse d'une coopération dans le domaine institutionnel</i>	31
b) <i>La France est une des plus ardentes militantes en faveur de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne</i>	32
2. Une réelle amitié interparlementaire.....	32
3. Les progrès de la coopération décentralisée.....	34
B. ASPECTS ÉCONOMIQUES : LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN CROATIE	35
1. Des relations commerciales encore modestes.....	35
2. Un net accroissement des investissements français en Croatie.....	35
C. ASPECTS CULTURELS : LA CROATIE, PAYS FRANCOPHONE.....	37
1. Promotion de la francophonie en Croatie.....	37
2. Promotion de la culture croate en France.....	40
 CONCLUSION	 42
 ENTRETIENS	 43
 ANNEXES	 50

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Une délégation du groupe d'amitié France-Croatie de l'Assemblée nationale s'est rendue en Croatie du 1^{er} au 6 octobre 2006 à l'invitation de M. Petar Selem, président du groupe d'amitié Croatie-France du *Sabor*, le Parlement croate.

La délégation, conduite par M. Patrick Bloche, député (*Socialiste*) de Paris, président du groupe d'amitié France-Croatie, était composée de MM. André Berthol, député (*UMP*) de la Moselle, et Jacques Desallangre, député (*Communistes et Républicains*) de l'Aisne, vice-présidents, et de MM. Jean-Michel Ferrand, député (*UMP*) du Vaucluse et Jacques Le Guen, député (*UMP*) du Finistère, membres du groupe d'amitié.

La délégation tient à remercier très vivement ses hôtes croates pour leur accueil chaleureux et l'intérêt des échanges qu'elle a pu avoir avec ses différents interlocuteurs.

Elle souhaite également exprimer sa gratitude à S. E. M. François Saint-Paul, Ambassadeur de France en Croatie, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'ambassade, au premier rang desquels Mme Marie Keller, premier secrétaire, et M. Jean-Pierre Gevrey, conseiller économique et commercial, chef de la mission économique de Zagreb.

Nos remerciements chaleureux vont enfin à S. E. M. Bozidar Gagro, Ambassadeur de Croatie en France, ainsi qu'à M. Claude Grbesa, premier secrétaire, qui a accompagné la délégation tout au long de son séjour et lui a apporté sa précieuse expertise.

Elle salue aussi la contribution très importante de Mme Jasna Boras Medimorec, secrétaire administratif du groupe d'amitié Croatie-France au *Sabor*, à la réussite de cette mission. Mme Boras a impressionné la délégation par sa très fine connaissance de la langue et de la culture françaises.

La Croatie, pays qui connaissait la guerre sur son territoire il y a quinze ans à peine, est désormais bien engagée sur la voie de son adhésion à l'Union européenne. Le chemin n'a pourtant jusqu'ici pas été facile et c'est un plaidoyer en faveur de l'entrée de la Croatie dans l'Union que veut lancer la délégation du groupe d'amitié.

Lors de sa mission, la délégation s'est d'abord rendue à Zagreb où elle a pu s'entretenir avec des membres du groupe d'amitié Croatie-France, au premier rang desquels son Président, M. Petar Selem, francophone et francophile convaincu, lui qui fut il y a vingt ans directeur du théâtre de l'Odéon à Paris. La délégation a également pu s'entretenir avec le Président du *Sabor*, M. Vladimir Seks, que les députés du groupe d'amitié avaient déjà eu l'honneur de rencontrer en janvier 2005, lors de sa visite à Paris à l'invitation du Président Debré.

La Délégation a également eu le grand honneur d'être reçue par le Président de la République de Croatie, M. Stjepan Mesic, ainsi que par le Premier ministre, M. Ivo Sanader.

Quittant Zagreb, la délégation a tenu à se rendre à Vukovar, ville martyre de la guerre patriotique du début des années 1990, guerre dont les traces demeurent encore douloureusement présentes aujourd'hui, malgré les efforts importants engagés pour la reconstruction de la région.

La délégation a pu aussi constater, tout au long de son séjour, la présence d'investissements français en Croatie, tant en Slavonie, région qui a beaucoup souffert de la guerre, à l'Est de Zagreb, où s'est implantée une importante malterie française, qu'à Split et Hvar, sur la côte dalmate, où une banque et un groupe hôtelier français ont réalisé des investissements importants.

*

* *

I. PORTRAIT DE LA CROATIE

A. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS

La Croatie est un pays d'Europe centrale bordée par la Slovénie, par la Hongrie, par la Bosnie-Herzégovine, par la Serbie (Voïvodine) et par le Monténégro, nouvellement indépendant. Elle est située au carrefour de plusieurs influences : pays méditerranéen qui bénéficie de 1 178 km de côtes le long de l'Adriatique et de plus de 1 100 îles, la Croatie est aussi un pays continental, danubien.

La délégation a pu percevoir ces différentes influences lorsqu'elle s'est rendue dans les villes méditerranéennes de Split et Hvar et dans la région de Slavonie orientale : la Slavonie, vaste plaine agricole, que la délégation a traversée dans son trajet en voiture de Zagreb à Vukovar, n'a que peu de points communs avec les côtes de la Dalmatie au bord de l'Adriatique, dont l'attrait touristique ne se dément pas année après année.

La Croatie compte plus de 4 430 000 habitants – dont 868 000 pour la capitale, Zagreb – et s'étend sur 56 000 km².

République unitaire, la Croatie est divisée en 21 collectivités régionales (« *zupanije* »), 423 communes et 123 villes – le statut de ville étant attribué aux chefs-lieux des *zupanije* et aux agglomérations de plus de 10 000 habitants. La *zupanija* est caractérisée par un territoire qui se veut le reflet d'une unité géographique, historique et/ou économique, défini dans l'intention de favoriser le développement de la région dans son ensemble.

B. UNE HISTOIRE EUROPÉENNE

Située au carrefour de la Méditerranée et de l'Europe centrale, la « *patrie des plus latins des Slaves* » s'est forgée au fil des siècles une identité forte, enrichie de multiples influences.

Jeune État – la Croatie n’est indépendante que depuis 1991 – la Croatie n’en est pas moins une vieille nation.

Tout au long de son histoire, la Croatie s’est située au carrefour de quatre grands espaces culturels : outre le caractère slave de ses habitants, traditionnellement chrétiens de rite catholique romain et utilisant un alphabet à caractères latins, les influences vénitiennes sur la côte dalmate et austro-hongroise dans les plaines du nord de Slavonie, dans le bassin du Danube y sont manifestes et viennent se superposer à un héritage préroman plus diffus. Le voisinage immédiat, du XV^e au XIX^e siècles, de l’Empire Ottoman, dont l’expansion s’est arrêtée en Croatie, a également eu une grande importance puisque la Croatie en a hérité ses frontières actuelles en forme de « fer à cheval ».

Au cours de son histoire, la Croatie a souvent été placée sous domination extérieure : le Royaume croate médiéval fut associé en 1102 à la couronne hongroise ; au début du XV^e siècle, la province côtière de Dalmatie devint vénitienne pour quatre siècles, puis française de 1806 à 1814 au sein des « Provinces Illyriennes » de Napoléon, avant de réintégrer le Royaume Triunitaire de Croatie-Slavonie-Dalmatie dans le cadre de l’Empire d’Autriche. De 1918 à 1945, la Croatie est intégrée au sein du royaume yougoslave centralisé par une dynastie serbe puis, de 1945 à 1991, elle est partie intégrante de la Fédération communiste de Yougoslavie, dirigée par le Maréchal Tito jusqu’à sa mort en 1981. Pour la première fois de son histoire, la Croatie fut alors unie à ses voisins slaves – « *Yougoslavie* » signifiant « *pays des slaves du sud* ».

La Croatie a été reconnue par la communauté internationale le 15 janvier 1992.

De cette histoire parfois douloureuse, la nation croate a conservé une identité forte. L’État croate a acquis son indépendance au terme d’une difficile guerre patriotique, ce qui a pu expliquer pourquoi le peuple croate a si mal vécu les exigences posées par le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie (TPIY) dans l’affaire Gotovina, nous y reviendrons.

La guerre patriotique a laissé des cicatrices visibles. 15 000 morts, des centaines de milliers de réfugiés, de graves destructions. Lors de sa visite de Vukovar, la délégation française a été particulièrement frappée de voir des champs minés, des immeubles dévastés et l'emblématique château d'eau de la ville criblé d'impacts d'obus au point que l'on se demande comment il ne s'est pas encore effondré sur lui-même...

Geste symbolique fort, la délégation s'est rendue au **cimetière mémorial de Vukovar** pour rendre un hommage particulier aux civils qui ont été tués après la chute de la ville.

La délégation a également tenu à déposer une gerbe et à observer une minute de silence à la mémoire des victimes du charnier d'*Ovčara*, à 5 kilomètres à l'Est de Vukovar. A la fin de la guerre patriotique furent découverts deux cents corps dans les hangars de la **ferme d'Ovčara**. Les victimes des massacres étaient essentiellement des blessés et des médecins de l'hôpital de Vukovar. Les autres prisonniers – on estime qu'environ 4 000 prisonniers ont subi des violences dans ce camp pendant la guerre – furent conduits dans les camps de *Negoslavci*, *Srijemska Mitrovica*, *Ruma*, *Novi Sad* et vers d'autres localités de Serbie.

C. LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE CROATES

1. Un régime institutionnel inspiré de la V^e République

La Constitution du 22 décembre 1990 est très largement inspirée de celle de la V^e République, même si la réforme constitutionnelle du 28 février 2001 a depuis renforcé le caractère parlementaire du régime, supprimant la Chambre haute du Parlement.

Le pouvoir exécutif est assuré conjointement par le Président de la République et le Gouvernement.

Le Président de la République est élu pour 5 ans au suffrage universel direct à deux tours. Il n'est rééligible qu'une fois. Garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, il est le chef des armées. Il jouit par ailleurs de prérogatives importantes : il

nomme le Gouvernement, a le pouvoir de dissoudre le Parlement (*Sabor*), et peut décider de la tenue d'un référendum, après accord du Gouvernement.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique intérieure et étrangère de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire, élabore les projets de loi qu'il soumet au Parlement, devant lequel il est responsable.

Le *Sabor* est composé d'une seule chambre, comprenant 152 députés élus au suffrage universel direct ; 4 d'entre eux représentent les Croates qui résident à l'étranger – il existe en effet une importante diaspora croate dans le monde – et 8 les minorités nationales.

Le Parlement croate dispose de pouvoirs étendus : il vote les lois, contrôle l'action du Gouvernement, détermine les orientations stratégiques de sécurité et de défense nationales, déclare la guerre et conclut la paix. Il nomme par ailleurs, pour une durée de 8 ans, un Médiateur de la République.

2. Une deuxième alternance réussie, signe de la maturité politique de la Croatie

Avec la victoire, en janvier 2000, d'une coalition de centre-gauche rassemblée autour du Premier ministre social-démocrate Ivica Racan et l'élection, le mois suivant, de M. Stjepan Mesic à la tête de l'Etat, la Croatie avait connu une première alternance politique depuis son indépendance.

Les élections législatives du 23 novembre 2003 ont marqué une seconde alternance et le retour au pouvoir du parti HDZ (Union démocratique croate) de l'ancien Président Tudjman. Le président du HDZ et actuel Premier ministre croate, M. Ivo Sanader, s'est employé à transformer son parti en une formation de droite classique, membre depuis 2001 du PPE et pro-européenne. Le HDZ compte 66 députés (sur un total de 152) et compte sur le soutien parlementaire des représentants des minorités, du Parti Socio-Libéral Croate et du Parti des retraités.

Tout juste un mois après les élections législatives, la Croatie s'est dotée d'un Parlement et d'un Gouvernement renouvelés, conformément aux délais constitutionnels. Dernier acte d'une alternance politique réussie, le *Sabor* issu des urnes, réuni le 22 décembre 2003, a tenu sa séance inaugurale. Dès le lendemain, par 88 voix pour, 29 contre et 14 abstentions, il a accordé sa confiance à M. Ivo Sanader ainsi qu'à l'équipe ministérielle de centre-droit qu'il a présentée.

Deuxième alternance depuis l'indépendance, celle-ci s'est faite dans une encourageante atmosphère d'euro-optimisme. M. Sanader, qui a convaincu la communauté internationale de sa sincérité et de la réalité de la transformation politique du HDZ, **a porté tous ses efforts sur le dossier du rapprochement européen**, pour lequel il a su mobiliser toutes les énergies et obtenir de l'opposition une trêve politique, même si l'adoption de nouvelles lois se révèle parfois difficile, le HDZ devant répondre à des exigences parfois contradictoires des partis susceptibles de lui apporter leurs voix au Parlement, sans être assuré toutefois de bénéficier d'un soutien permanent de leur part.

Force est de constater que les mécanismes démocratiques sont aujourd'hui bien « rodés » en Croatie. De fait, aussi bien la campagne électorale de 2003, qui a donné lieu à des débats sereins et courtois, que la consultation électorale elle-même, qualifiée de « *conforme aux normes démocratiques internationales* » par l'OSCE, ou que la passation des pouvoirs se sont déroulées dans les meilleures conditions, sans que l'on ait relevé la moindre irrégularité ou incertitude. A même été un temps envisagée la formation d'une « grande coalition » qui rassemblerait les deux principaux adversaires politiques, les sociaux-démocrates sortants du SDP et les conservateurs du HDZ. **La Croatie a ainsi atteint un degré de stabilité politique tout à fait comparable à celui que connaissent les pays membres de l'Union européenne.**

3. La Croatie connaît une cohabitation depuis les élections législatives de novembre 2003

Les élections de 2003 ont aussi ouvert un nouveau chapitre de la vie politique croate en inaugurant la **première véritable**

cohabitation au sommet de l'État, entre le Président de la République, Stjepan Mesic, issu de la gauche, et le nouveau Premier ministre, Ivo Sanader, ténor de la droite.

Cette cohabitation n'a pas été remise en cause en 2005 : l'élection présidentielle de janvier 2005 s'est en effet traduite par la large réélection de M. Stjepan Mesic, réélu avec 66 % des suffrages pour un second et dernier mandat de cinq ans, contre 34 % des voix à la candidate du HDZ, Mme Jadranka Kosor, vice-Premier ministre.

La délégation a eu l'honneur d'être reçue aussi bien par le Président Mesic à la Présidence de la République que par le Premier ministre Ivo Sanader. Tous deux ont souligné que l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne et à l'OTAN reste la priorité du pays.

De fait, dès son élection, M. Ivo Sanader s'est engagé à assurer la continuité des efforts entrepris par le Gouvernement sortant pour rejoindre au plus vite l'UE et l'OTAN et a marqué son attachement aux exigences de l'État de droit et notamment à la pleine coopération avec le TPIY, condition de l'adhésion de la Croatie à l'Union.

4. La question des minorités et des personnes déplacées

La **loi constitutionnelle du 19 décembre 2002** relative aux droits des minorités nationales réaffirme que la Croatie interdit toute forme de discrimination (art. 4) et précise que la protection des minorités fait partie intégrante de l'ordre démocratique établi en Croatie (art. 3).

En vertu de cette loi constitutionnelle et de lois sur l'usage de la langue et sur l'éducation, les minorités nationales, qui regroupent 331 000 personnes, soit **7,5 % de la population croate**, jouissent notamment du droit d'utiliser leur langue et leur alphabet, en privé, en public ainsi qu'en tant que langue officielle – dans les documents d'état civil ou sur les panneaux d'indication publics dans les localités où les minorités constituent une population reconnue comme « importante ». Elles ont aussi **droit à**

l'enseignement et à l'éducation dans leur langue maternelle – programmes et établissements scolaires spécifiques, personnel enseignant spécialisé –, **le droit à l'usage de leurs symboles nationaux** – drapeau, armoiries, hymne – aux côtés des symboles nationaux croates dans les municipalités où elles constituent la majorité de la population, le droit à l'autonomie culturelle, le **droit à être représentées dans les instances représentatives au niveau local et national, ainsi que dans l'administration et les instances judiciaires** et le droit à être préservées de toute menace qui viserait à restreindre ces droits.

Le service audiovisuel public doit par ailleurs veiller à diffuser des émissions permettant à un large public de mieux connaître les us et coutumes des différentes minorités nationales.

Il est par ailleurs garanti aux membres des minorités nationales une représentation au Parlement, comprise entre cinq et huit députés.

Les minorités nationales qui constituent plus de 1,5 % de la population sont représentées par au moins un et au plus trois députés : **la minorité serbe est aujourd'hui représentée par 3 députés.** La communauté hongroise est représentée par un député de même que la communauté italienne et la communauté tchèque et slovaque, tandis qu'un seul député représente les communautés autrichienne, bulgare, allemande, polonaise, rom, roumaine, ruthène, russe, turque, ukrainienne, valaque et juive.

**LES MINORITÉS NATIONALES
EN CROATIE**

	Population	%
Croates	3 977 171	89,63
Serbes	201 631	4,54
Bosniaques	20 755	0,46
Italiens	19 635	0,44
Hongrois	15 595	0,36
Albanais	15 082	0,34
Slovènes	13 137	0,30
Autres	174 454	3,93
TOTAL	4 437 460	100

Source : recensement 2001

A la suite du vote de la loi constitutionnelle de 2002 sur les droits des minorités nationales ont été institués dans les différentes régions de Croatie des **Conseils des minorités**.

La délégation a eu l'occasion de rencontrer les représentants du Conseil des minorités de Vukovar, le premier conseil de ce type créé dans le pays. Selon le recensement de 2001, la région de Vukovar-Syrmie compte 205 000 habitants, dont 39 000 appartiennent à une minorité, ce qui représente environ 20 % de la population. La plus importante minorité est la minorité serbe qui représente à elle seule 15 % de la population, mais il y a aussi de petites minorités hongroise, ruthène, slovaque, rom, ukrainienne et bosniaque.

Les membres du Conseil, issus de toutes ces minorités, ont expliqué à la délégation française que leur **fonction est essentiellement consultative** : le Conseil veille à la bonne application des lois sur les minorités par la municipalité de Vukovar et formule des propositions, notamment dans le domaine culturel, entendu au sens le plus large. Il veille ainsi à la protection du patrimoine culturel des minorités.

Les progrès réalisés en la matière sont sensibles, mais de nombreux problèmes demeurent. La délégation a été frappée

d'apprendre que c'est seulement depuis l'année dernière que les élèves d'origines croate et serbe, qui vont dans la même école, ne sont plus affectés dans des classes séparées, montrant que, pour les jeunes générations aussi, le temps doit encore faire son œuvre...

La question des minorités est intimement liée à celle des réfugiés et des personnes déplacées. La délégation s'est rendue au **Bureau de l'OSCE de Vukovar** qui est chargé de veiller à ce que ces personnes ne fassent l'objet d'aucune discrimination dans l'accès au logement ou à la justice, notamment.

Le Bureau de l'OSCE de Vukovar constate une coopération fructueuse de la population locale. L'hostilité manifestée par certaines autorités locales et par quelques éléments de la population à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées qui sont revenues dans la région reste limitée, tout comme les cas de violences interethniques.

La délégation a été très impressionnée par le remarquable travail accompli par ce Bureau et notamment par Mme Allibert, dernier fonctionnaire d'origine française de cette organisation en poste en Croatie, plus particulièrement en charge du dossier des minorités et du traitement judiciaire des crimes de guerre. Mme Allibert a rappelé les progrès enregistrés depuis deux ans, en particulier pour l'accès à l'information auprès des juridictions, mais aussi les difficultés qui demeurent pour le traitement de dossiers relatifs à des crimes dont les victimes étaient d'origine serbe.

D. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA CROATIE

Au sortir de la guerre patriotique, la Croatie a engagé un vaste programme de reconstruction : en quatre ans, la moitié du parc immobilier détruit a été reconstruit, tandis que la croissance du PIB atteignait une moyenne de 6 % par an, plaçant très tôt la Croatie en bonne place parmi les pays en transition d'Europe centrale et orientale.

La situation macro-économique actuelle de la Croatie est globalement plutôt bonne : son taux d'inflation est contenu

(2,8 % pour 2006), son taux de croissance stabilisé à un niveau soutenu (4,3 % en 2005), et le PIB par habitant est de 6 700 € (contre 3 600 € pour la Roumanie et 2 800 € pour la Bulgarie).

Le Gouvernement doit pour autant faire face à des défis d'importance. Il doit notamment réduire la très **importante dette extérieure**, sans toutefois provoquer un ralentissement de la croissance économique relativement soutenue, tout en diminuant le **taux de chômage** qui reste élevé (17 % de la population active) et le **déficit budgétaire** (qui s'élevait à 4,2 % en 2005, mais qui devrait être inférieur à 3 % en 2006).

La Croatie a conclu en août 2004 un accord *stand by* avec le FMI, qui consiste dans un prêt de 141 millions de dollars accordé sous réserve d'une réduction sensible du déficit budgétaire consolidé et d'une stabilisation de l'endettement externe. Le FMI a souhaité que des mesures soient adoptées par le Gouvernement pour freiner le dérapage budgétaire (estimé initialement à 3,7 % du PIB pour 2005 mais qui a finalement atteint 4,2 %). A cet effet, le Gouvernement a revu le mode d'indexation des retraites et des mesures ont été prises pour limiter l'augmentation des dépenses de santé. Il semble que la Croatie soit désormais proche de respecter les exigences posées par le FMI.

Les échanges extérieurs sont par ailleurs fortement déséquilibrés : le taux de couverture des exportations n'était ainsi que de 47,5 % en 2005. Les revenus générés par l'industrie du tourisme, qui représente 17 % du PIB – la Croatie a reçu 10 millions de visiteurs en 2006, soit deux touristes par habitant – contribuent cependant au rééquilibrage des paiements courants.

Les réformes structurelles, déjà effectives dans la santé publique, le système bancaire ou la réforme budgétaire **se poursuivent**. Le dossier des privatisations progresse dans plusieurs domaines : chantiers navals, énergie, transports, sidérurgie, tourisme et assurances. Les investissements internationaux sont encore freinés par l'insuffisance de la législation, la réticence à accepter le rachat d'entreprises locales par des capitaux étrangers, mais des réformes sont en cours pour améliorer notamment la justice commerciale et le cadastre. La BERD, la BEI et la Banque

mondiale jouent un rôle essentiel dans le financement des différents projets. La Croatie s'est dotée dans ce cadre d'une nouvelle loi sur l'investissement ; l'agence de promotion des investissements étrangers est par ailleurs en train de se structurer et un réseau de « guichet unique » a été ouvert dans les quatre plus grandes villes du pays pour simplifier les démarches nécessaires à la création d'entreprises.

L'aide de l'Union européenne à ce processus de réformes s'est traduite par l'inscription, au titre du programme communautaire CARDS, de crédits importants. La Croatie, bénéficiaire de la stratégie de pré-adhésion des pays candidats, est par ailleurs éligible aux programmes PHARE, ISPA et SAPARD pour un montant de 105 M€ en 2005 et de 140 M€ en 2006 et elle devrait accéder à partir de 2007 au nouvel instrument de pré-adhésion unique qui le remplacera.

*

* *

II. LA CROATIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE ET À L'OTAN

Le 3 octobre dernier, après l'avis favorable de la procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), les négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne ont, enfin, pu s'ouvrir. **La Croatie, qui sera le 28^e État membre de l'Union, espère adhérer à l'UE en 2009 et participer ainsi aux prochaines élections du Parlement européen.**

Il est à noter que **cette adhésion ne sera pas soumise à référendum en France, en application de l'article 4 de la loi constitutionnelle n° 2005-204 du 1^{er} mars 2005** ⁽¹⁾.

La question de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, comme celle du rapprochement avec l'OTAN, fait l'objet d'un **consensus politique** total au sommet de l'État, le HNS du Président Mesic et le HDZ du Premier ministre Sanader partageant les mêmes objectifs en la matière, de même que les partis d'opposition, dont le SDP.

La Croatie souhaite surtout être jugée pour ses mérites propres et demande que son cas soit dissocié de la question de l'adhésion future des autres pays de la région, dont elle soutient parallèlement l'aspiration européenne, mais aussi du dossier turc.

A. LES PROGRÈS VERS L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE

1. L'adhésion de la Croatie à l'UE constitue un objectif majeur du Gouvernement croate

Le consensus politique est total au sommet de l'État sur cette question : le Président Mesic et le Premier ministre Sanader

(1) Cet article dispose que « dans sa rédaction en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur du traité établissant une Constitution pour l'Europe, l'article 88-5 de la Constitution n'est pas applicable aux adhésions faisant suite à une conférence intergouvernementale dont la convocation a été décidée par le Conseil européen avant le 1^{er} juillet 2004 ».

partagent exactement les mêmes objectifs. Tous deux l'ont rappelé à la délégation de l'Assemblée nationale lors des audiences qu'ils ont bien voulu lui accorder.

Le Gouvernement a porté tout son effort pour remplir les critères tant économiques que politiques devant permettre de placer son pays sur la voie de l'adhésion à l'Union Européenne.

Dès octobre 2001, la Croatie a signé un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE. Ce processus de stabilisation et d'association s'articule autour de cinq grands points : les réformes démocratiques, le respect des droits des minorités, la collaboration avec le TPIY, les réformes économiques et le développement de la coopération régionale.

Le Conseil européen de **juin 2004** a accordé à la Croatie le **statut de candidat à l'adhésion à l'UE** et celui de décembre 2004 a fixé au 17 mars 2005 l'ouverture des négociations d'adhésion, pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY. Mais le Conseil « Affaires Générales » du 16 mars 2005, qui a adopté le cadre des négociations pour la Croatie, a décidé de reporter l'ouverture des négociations d'adhésion de la Croatie à l'UE, prévue le lendemain, **jusqu'à la constatation de la « pleine et entière coopération » avec le TPIY.**

2. Un processus long et complexe : les négociations pour l'adhésion ont longtemps été entravées par l'« affaire Gotovina »

Pendant de longs mois, l'affaire Gotovina a ralenti les efforts déployés par la Croatie pour intégrer l'Union européenne. En mars 2005, l'ouverture des négociations avec l'UE a été repoussée à la dernière minute par les États membres en raison du manque de collaboration de Zagreb avec le TPIY dans cette affaire.

Le général Ante Gotovina a été inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité par le TPIY, le 21 mai 2001, pour son rôle de commandant de la zone opérationnelle de Split durant l'opération « *Tempête* », déclenchée en août 1995 afin de libérer les territoires de la Croatie occupés par l'armée et les paramilitaires

sécessionnistes serbes depuis 1991. Nommé Inspecteur général de l'armée croate le 12 mars 1996, il avait été mis à la retraite le 29 septembre 2000.

Le 23 juillet 2001, le Tribunal de grande instance de Zagreb a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du général Gotovina, suivi le 21 août par Interpol. Néanmoins, le général Gotovina, sans doute alerté par des rumeurs, avait pu prendre la fuite et n'était pas réapparu depuis lors. Ancien légionnaire, ayant acquis la nationalité française à ce titre, il s'était vu renouveler son passeport français, le 11 avril 2001, soit quelques semaines seulement avant son inculpation.

Les progrès de la Croatie vers l'UE ont été longtemps entravés par la question de la coopération avec le TPIY, cristallisée dans l'« affaire Gotovina » : au printemps 2004, la procureure du TPIY, Mme Carla del Ponte, avait estimé satisfaisante la coopération de la Croatie avec le Tribunal international, à la suite du transfert à La Haye de 9 inculpés. Restait toutefois le cas du général Gotovina, toujours en fuite. En novembre 2004, Mme del Ponte avait estimé devant le Conseil de Sécurité de l'ONU que la coopération de la Croatie était insuffisante, faute d'arrestation du général Gotovina. En février et mars 2005, elle confirmait cette évaluation, estimant que tant que le dernier inculpé ne serait pas transféré à La Haye, il ne pourrait pas être dit que la Croatie coopère pleinement avec le Tribunal international. En juin, elle présentait son rapport d'activités devant le Conseil de Sécurité et estimait encourageants les efforts des autorités croates, mais jugeait qu'il était encore trop tôt pour donner une évaluation positive sur une pleine coopération.

Des suspicions ont un temps pesé sur la réelle volonté de la Croatie d'arrêter le général Gotovina. Ces doutes s'appuyaient sur **l'ambivalence même du personnage, héros de guerre pour certains, coupable de crimes contre l'humanité pour d'autres**. La droite nationaliste croate considère ainsi Ante Gotovina comme un héros et l'opération « Tempête » comme une guerre de libération, d'autant plus « juste » qu'elle a été lancée avec le feu vert des Américains. La sympathie pour le général est également très forte au sein de l'opinion publique croate dans son ensemble.

Les plus hautes autorités croates ont pourtant à maintes reprises appelé publiquement le Général Gotovina à se rendre à La Haye. La police a très tôt mis ses proches et ses avoirs sous étroite surveillance dans l'intention de retrouver sa trace.

En juin 2003, un journaliste de l'hebdomadaire croate « *Nacional* » parvint cependant à entrer en contact avec lui et à l'interviewer « *dans un pays de l'UE* », selon ses dires. Il y déclara notamment ne poser aucune condition quant à sa reddition si ce n'est celle d'être entendu à Zagreb en tant que suspect et non comme inculpé, comme cela a été le cas pour d'autres, affirmant que cela « *réparerait l'injustice qui lui a été faite* ». Jugée inacceptable, cette perspective fut rejetée par la Procureure du TPIY. Ce fut le dernier signe de vie du général Gotovina jusqu'à son interpellation.

Entre-temps, le 28 août 2003, la résolution 1503 du Conseil de Sécurité des Nations Unies cite pour la première fois son nom, aux côtés de ceux des ex-chefs de guerre bosno-serbes, Ratko Mladic et Radovan Karadzic, accusés de génocide en Bosnie-Herzégovine, où près de 200 000 personnes ont été tuées. Dès lors, le cas Gotovina, jusque-là relativement secondaire, devint une des affaires prioritaires pour le TPIY, au même titre que ceux de Karadzic et Mladic

Peu après, le Gouvernement croate fixa à 50 000 euros la prime pour toute information susceptible d'aider à sa localisation et à son interpellation. A cet effet, deux lignes téléphoniques spéciales joignables 24h/24 furent mises en place à la cellule du ministère de l'Intérieur chargée de coordonner les efforts de recherche. La totalité des 22 000 policiers croates ont reçu des consignes réclamant d'eux la plus haute mobilisation sur cette affaire et leur enjoignant de signaler tout indice susceptible de retrouver sa trace. Chaque rumeur était en effet systématiquement vérifiée, même les plus fantaisistes. A titre d'exemple, pour le seul mois de février 2005, la police croate avait procédé à plus de 2 200 perquisitions et vérifications, 65 000 contrôles ciblés de voitures, 3 000 inspections de bateaux, 23 000 contrôles de personnes aux frontières...

Le Gouvernement a par ailleurs mené une action de lutte contre les réseaux financiers de soutien à Gotovina, comme en témoignent l'arrestation en Grèce de Hrvoje Petrac, homme d'affaires supposé avoir des liens étroits avec Gotovina et le renvoi par le TPIY aux tribunaux croates des procès des généraux Ademi et Norac.

Le Président croate Stjepan Mesic a souligné à plusieurs reprises que la Croatie était certainement le pays le moins sûr pour Gotovina, compte tenu du fait qu'il y serait reconnu par le premier venu. N'étant pas en mesure de produire l'impossible preuve de sa « non-présence » sur le territoire croate, Zagreb a tout au plus pu faire part de ses fortes présomptions laissant penser que Gotovina ne s'y trouvait pas. On a même un temps pensé qu'il se serait caché dans le sud-est de la France ou en Corse...

« *En l'absence d'un commun accord* », le Conseil des ministres de l'Union européenne, réuni à Bruxelles le 16 mars 2005, décida donc de reporter l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie, qui auraient dû commencer le lendemain. Cette décision intervenait en dépit des efforts entrepris par le Gouvernement croate pour localiser l'ancien général Gotovina, **condition qui constituait d'ailleurs la seule exigence du Tribunal, sur plus de 600, à n'avoir pas été honorée par la Croatie.**

En mars 2005, la proposition du Premier ministre croate, Ivo Sanader, d'établir une « *task force* », réunissant les présidences actuelle et future de l'UE et chargée d'évaluer la mise en oeuvre d'un Plan d'action *ad hoc* du Gouvernement croate, est adoptée par le Conseil européen. Elle est chargée de faire rapport sur les progrès accomplis par la Croatie pour remplir les conditions d'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

En dépit de rumeurs invérifiables selon lesquelles Gotovina se trouverait en Croatie, et qui ont pu semer le trouble sur la sincérité du Gouvernement croate, la Procureure générale du TPIY, après s'être rendue à Zagreb le 30 septembre, déclara en octobre que **la Croatie coopérait pleinement avec le TPIY** depuis

maintenant quelques semaines et que ce pays faisait tout pour localiser et arrêter le général Ante Gotovina.

Sur la base de cette évaluation positive, **le Conseil prit le 3 octobre la décision d'ouvrir officiellement les négociations d'adhésion de la Croatie avec l'Union européenne.**

Ce qui a été vu comme une volte-face de la procureure, dans le contexte des difficiles négociations d'adhésion avec Ankara et alors que l'Autriche semblait tenter de monnayer ses concessions sur la Turquie en échange d'une plus grande clémence de l'Union européenne vis-à-vis de la Croatie, avait jeté un doute sur l'indépendance de Carla Del Ponte.

Il semble cependant que l'avis positif rendu à Luxembourg n'ait pas été le résultat d'un marchandage ni de pressions exercées par l'UE mais d'une information du Gouvernement croate qui déclarait avoir localisé Gotovina en Espagne.

Quoi qu'il en soit, en facilitant l'arrestation de Gotovina, la Croatie a levé le dernier obstacle à sa marche vers l'Union européenne, qui constitue sa priorité politique depuis la fin de la guerre.

Le 7 décembre 2005, après plus de quatre ans de cavale, Ante Gotovina a finalement été arrêté par la police espagnole aux Canaries, sans opposer de violence. Selon *El Pais*, neuf policiers ont encerclé la table du restaurant de l'hôtel où il dînait en compagnie d'un ami. "*Ante Gotovina ?*", lui demanda l'un des agents, rapporte le quotidien espagnol. "*Oui, c'est moi*", aurait-il répondu, ajoutant à l'adresse de son ami : "*Il fallait bien qu'ils me trouvent un jour*"...

Les cachets retrouvés sur ses faux passeports par la police croate semblent indiquer qu'il aurait séjourné à Tahiti, en Argentine, au Chili, en Chine, en Russie, en République Tchèque, en Mauritanie et à l'île Maurice.

3. Des tergiversations qui ont été mal vécues en Croatie

Les multiples tergiversations de l'Union Européenne ont pu être vécues par certains Croates comme une humiliation. Cette vieille nation méritait assurément d'être mieux traitée par l'Europe. La délégation a pu prendre la mesure de ce sentiment, malgré la volonté politique forte des dirigeants croates de mener leur pays sur la voie de l'adhésion.

Certaines enquêtes d'opinion ont ainsi montré une baisse du sentiment d'adhésion à l'Union et un effritement de la cote de popularité de l'idée européenne en Croatie. D'autant que le « non » français a pu être vu comme un acte de défiance d'un vieux peuple européen à l'égard des institutions de l'Union. Dans ces conditions, à quoi bon faire autant d'efforts, renoncer à nouveau à l'autonomie du pays, après les empires et la Yougoslavie ?

Évoquant ces difficultés, le Président de la Commission des Affaires Étrangères du *Sabor*, M. Gordan Jandrokovic a tenu à souligner auprès de la délégation française l'importance des efforts que la Croatie avait déjà consentis et était prête à consentir encore pour l'adhésion.

Il est devenu urgent pour l'Europe de faire œuvre pédagogique auprès de la population croate et de réparer ce qui a été vécu par certains comme une humiliation. Dans ce contexte, le partenariat avec la France est très largement souhaité par les autorités croates.

B. LE RAPPROCHEMENT AVEC L'OTAN

Le rapprochement avec l'OTAN constitue l'autre priorité de la Croatie, qui a adhéré au Partenariat pour la paix en mai 2000 et au Plan d'action pour l'adhésion (MAP) au printemps 2002. Elle s'est également associée dans ce but à l'Albanie et à la Macédoine dans le cadre de la « Charte Adriatique ». Malgré ses attentes, sa demande d'adhésion n'a pas été prise en compte au Sommet d'Istanbul. La Croatie attendait donc un message encourageant lors du sommet de Riga et souhaitait recevoir, tout

comme ses alliées de la « Charte Adriatique », une invitation au plus tard en 2008 à rejoindre l'OTAN.

Lors du **Sommet de Riga**, les 28 et 29 novembre 2006, les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'OTAN ont indiqué que les pays candidats à l'adhésion pourraient être invités lors du prochain sommet de l'Alliance, en **2008**, à rejoindre l'Organisation s'ils satisfont aux normes fixées par l'OTAN et s'ils sont en mesure de contribuer à la sécurité et à la stabilité euro-atlantiques.

Le Secrétaire général de l'OTAN a expliqué que, depuis l'adhésion de la Croatie au programme de Partenariat pour la paix et au Plan d'action pour l'adhésion, **ce pays apporte une contribution active à la sécurité après en avoir été le bénéficiaire**. Il est ainsi important de noter que la Croatie fournit actuellement des troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN en Afghanistan et participe activement à toute une série d'activités de partenariat et de formation. Elle est par ailleurs engagée dans onze opérations de maintien de la paix de l'ONU.

La Croatie pourrait ainsi rejoindre l'OTAN avant d'avoir adhéré à l'Union européenne, comme cela a déjà été le cas pour d'autres pays d'Europe centrale.

C. LA CROATIE EST TRÈS ENGAGÉE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET SOUTIEN LES EFFORTS DE SES VOISINS POUR REJOINDRE L'UNION EUROPÉENNE

La Croatie, qui soutient les efforts de tous les pays de la région pour rejoindre l'UE, souhaite jouer un rôle moteur dans la stabilisation de la région.

Sa politique réformatrice s'est ainsi notamment traduite par une **normalisation de ses relations avec ses voisins**. Après la signature de l'accord sur la succession de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, signé par les cinq États successeurs le 29 juin 2001, un sommet des Présidents de la Croatie, de la

République fédérale de Yougoslavie et de la Bosnie-Herzégovine a pu se tenir à Sarajevo le 15 juillet 2002.

La Croatie a renoncé aux « relations spéciales » avec la Bosnie-Herzégovine – pourtant autorisées par les Accords de Dayton – et développe des relations de confiance avec Tirana, Skopje et Sarajevo, les autorités de Zagreb restant toutefois attentives au sort des Croates de Bosnie-Herzégovine.

Avec la Serbie, le processus de normalisation des relations entre les deux pays est en constant progrès. Le rapprochement est perçu par les deux pays comme l'une des clés de la stabilisation de la région. Les rencontres au plus haut niveau ont été nombreuses : première visite officielle à Zagreb, le 24 mai 2004, du Président de l'État commun serbo-monténégrin, M. Marovic ; rencontre informelle, le 26 octobre 2004 près de Dubrovnik, entre M. Mesic et le Président serbe Tadic ; importante visite à Belgrade, en novembre 2004, de M. Sanader – il s'agissait de la première visite en Serbie-et-Monténégro d'un chef de Gouvernement croate depuis l'indépendance de la Croatie. Dans le cadre de ce processus de réconciliation, le Président Mesic s'est par ailleurs rendu début juillet 2005 à Belgrade, Subotica en Voïvodine, Podgorica au Monténégro et Pristina au Kosovo.

Le Premier ministre serbe Kostunica s'est quant à lui rendu à Zagreb en novembre 2005. A cette occasion, cinq accords bilatéraux ont été signés et les deux chefs de Gouvernement ont affirmé leur volonté commune d'approfondir les relations croato-serbes, d'avancer très concrètement sur les questions pendantes – question des réfugiés et personnes disparues et question des frontières – et de contribuer à la stabilisation de la région. La visite de M. Sanader à Belgrade en juillet 2006 a témoigné de la poursuite du resserrement des liens entre les deux pays.

La Croatie, favorable à l'indépendance du Monténégro, a reconnu le 12 juin 2006 le nouvel État.

Sur le statut du Kosovo, Zagreb soutient le Groupe de contact et l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Maarti Ahtisaari.

S’agissant de la question des réfugiés et des personnes déplacées, les autorités croates ont déclaré leur intention de la résoudre en priorité. M. Sanader, avait, pendant la campagne électorale de 2003, invité publiquement les réfugiés serbes à revenir en Croatie. Les autorités croates et serbes ont exprimé leur volonté commune de progresser sur la question de la restitution des biens des réfugiés des deux pays et un accord bilatéral sur la protection des minorités des deux pays a été signé le 15 novembre 2004 ⁽¹⁾. Lors de sa visite à Belgrade, M. Sanader a de nouveau appelé les réfugiés serbes de Croatie – ils sont environ 184 000 – à retourner « *dans leurs foyers* ». La Croatie a signé à Sarajevo le 31 janvier 2005 avec la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine une déclaration tripartite pour s’engager à résoudre d’ici la fin de 2006 – ce qui semblait déjà à l’époque plus qu’ambitieux – le problème des personnes toujours réfugiées et déplacées selon deux principes : le respect des décisions individuelles (retour volontaire ou intégration dans le pays d’accueil) et la non-discrimination. Mais lors de sa visite fin juin 2006 en Croatie, le Président serbe Boris Tadic, a à nouveau demandé à Zagreb de faire davantage d’efforts pour inciter les réfugiés serbes à regagner la Croatie.

Enfin, avec l’Italie et la Slovénie, des différends anciens et concrets demeurent en matière de pêche et de délimitation des espaces frontaliers maritimes et terrestres. Toutefois, ces « querelles de voisinage », récurrentes, devraient s’apaiser avec le processus d’adhésion à l’UE. La Croatie sait que son intérêt est de les résoudre pour progresser vers l’intégration.

*

* *

La délégation a, tout au long de la mission, été particulièrement frappée par la proximité culturelle de la Croatie avec la France et les autres pays de l’Union et a exprimé

(1) La première commission de mise en œuvre s’est réunie à Zagreb le 23 novembre 2005.

son sentiment que le peuple croate était manifestement chez lui en Europe, de même que les députés français se sentaient « chez eux » en Croatie.

Ses traditions culturelles et religieuses, l'histoire d'un pays qui a été tout au long de son histoire un des glacis protecteur de l'Occident chrétien face à la pression ottomane, la richesse d'une civilisation qui plonge ses racines dans le monde romain – le Palais de Dioclétien à Split en est le joyau incontestable – font de la Croatie **un pays naturellement européen.**

C'est un véritable plaidoyer pour une adhésion rapide de la Croatie à l'Union européenne que veut lancer le groupe d'amitié France-Croatie de l'Assemblée nationale.

*

* *

III. LES RELATIONS FRANCO-CROATES

Lorsque l'on aborde la question des relations franco-croates, une période de l'histoire commune des deux pays vient tout de suite à l'esprit, celle des « *Provinces illyriennes* » où la Dalmatie était placée sous administration française.

Après une longue période d'administration vénitienne, les Français ont en effet, pour une courte période, gouverné la Dalmatie : de 1806 à 1814, la Croatie fit partie des « *Provinces illyriennes* » instaurées par Napoléon. Cette période laisse un bon souvenir au peuple croate car elle a été celle du renouveau pour la Croatie, après les interminables guerres entre Ottomans et chrétiens en terre croate. Dénommée « *renaissance illyrienne* », elle fut marquée par le réveil national croate et l'émergence du romantisme en littérature.

De cette époque, que M. Gérard Denegri, chef du protocole de la ville de Split et directeur de l'Alliance française de la ville a su si bien décrire à la délégation française, Split a conservé quelques traces : les locaux de l'Alliance Française sont ainsi situés sur une des plus belles rues de la ville, dénommée rue du Maréchal Marmont (« *Marmontova Ulica* »), du nom du Maréchal d'Empire qui fut nommé gouverneur général des Provinces Illyriennes.

De nombreux touristes français arpentent chaque année les rues de cette ville magnifique, classée au patrimoine mondial de l'Unesco et qui a récemment fêté son 1 700^e anniversaire.

La cravate

Cet attribut vestimentaire aujourd'hui incontournable de la mode masculine tire son origine de la bande d'étoffe finement ouvragée portée autrefois par les cavaliers croates qui servirent dans le régiment du « Royal-Cravate » au temps de Louis XIII et Louis XIV. Adoptée par la Cour de Versailles pour son élégance et son originalité, elle conquiert les Parisiens et s'imposa vite dans le monde occidental, d'abord outre-Manche, puis outre-Atlantique. Ainsi, selon Balzac, la cravate « *est encore une partie essentielle et obligée du vêtement qui, dans ses formes variées, apprend à connaître celui qui la porte* ».

Le terme « cravate » vient ainsi de la francisation du mot « Hrvat » (« croate ») qui a donné « krvat », puis « cravate ».

Les relations franco-croates sont extrêmement bonnes, tant au niveau politique que sur le plan économique et culturel, où la « demande de France » est très forte côté croate.

A. ASPECTS POLITIQUES : DES RELATIONS D'AMITIÉ À TOUS LES NIVEAUX

Les progrès des relations bilatérales entre la France et la Croatie ont été salués par tous les interlocuteurs rencontrés lors de la mission. M. Šeks, Président du *Sabor*, s'est ainsi félicité des progrès réalisés par la coopération interparlementaire qu'il a souhaité voir encore s'approfondir dans la perspective de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Il a déclaré apprécier particulièrement cette relation avec une démocratie parlementaire déjà ancienne.

Les relations politiques qu'entretient la France avec la Croatie se développent à tous les niveaux, tant par l'approfondissement des relations bilatérales entre les deux États,

que par les relations d'amitié interparlementaires, mais aussi par le développement de la coopération décentralisée.

1. Des relations très cordiales entre les deux États

a) La Croatie est demandeuse d'une coopération dans le domaine institutionnel

Comme l'a souligné le Président Seks lors de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, la **Constitution française de 1958** a servi de modèle lors de l'élaboration de la Constitution croate de 1990.

Le Président du *Sabor* a lui-même été un des pères de la Constitution croate de 1990, ainsi qu'en témoigne sa présence sur le grand tableau représentant l'adoption de la nouvelle Constitution au Parlement accroché dans la salle *Ante Starčević*, où il a reçu la délégation française. Il a déclaré garder le meilleur souvenir de sa rencontre à Paris en janvier 2005 avec le Président Debré, dont le père a été lui-même un des auteurs de la Constitution de 1958.

Lors de cette visite à Paris, le Président du *Sabor* avait interrogé le Président Debré sur la question de la **décentralisation**, souhaitant savoir comment la France, pays de tradition jacobine, avait réussi sa propre décentralisation.

La Croatie est un État centralisé : après la guerre patriotique et la dissolution de la Yougoslavie, il a fallu reconstruire le pays. Pour cela, un État centralisé était plus efficace, mais il en va désormais différemment. Chaque niveau d'organisation territoriale (villes, communes, *zupanije*) s'est déjà vu transférer des blocs de compétence en vertu de la loi sur l'autonomie locale du 10 avril 2001. Les *zupanije* disposent ainsi de compétences propres en matière d'enseignement secondaire et universitaire, de santé, d'urbanisme, d'infrastructures de transports, de développement économique...

Une réforme est à l'étude, qui pourrait prévoir de nouveaux transferts de compétences en matière d'éducation et de santé, notamment.

Le Président Seks a souligné l'importance du problème fiscal, la question du transfert des ressources aux collectivités locales pour le financement de leurs actions ou celle de la répartition des impôts aux différentes *zupanije* et municipalités étant de première importance.

Il semble clair que la France peut apporter son expertise en ces domaines. Les autorités croates sont très demandeuses de conseils et se tournent tout naturellement vers notre pays.

b) La France est une des plus ardentes militantes en faveur de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne

La Croatie attend beaucoup de la France, qui assurera la présidence de l'Union au second semestre 2008, pour l'aider à atteindre son objectif d'adhésion d'ici 2009.

La France soutient avec vigueur l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne ; elle en est un des principaux soutiens. Un ancien diplomate français, M. Guy Legras, a été nommé conseiller auprès du Gouvernement croate pour le processus des négociations d'adhésion. La Croatie, pays dont l'histoire est européenne, a vocation à entrer très prochainement dans l'Union. De cette adhésion doit découler une stabilisation affirmée de la région.

La Croatie attend aussi beaucoup des aides financières de la PAC pour rééquilibrer les grandes inégalités qui demeurent entre les différentes régions, le PIB par habitant étant dix fois moindre en Slavonie qu'à Zagreb.

2. Une réelle amitié interparlementaire

La visite de la délégation a débuté, le 2 octobre, par une rencontre avec les membres du **groupe d'amitié Croatie-France** au *Sabor*. Le Président du groupe d'amitié, M. Petar Selem, a souhaité que la visite de la délégation française consacre l'amitié profonde qui s'est nouée au fil des années entre les deux groupes d'amitié, mais aussi plus largement entre les deux Parlements.

M. Dražen Bošnjaković, qui faisait partie de la délégation reçue par le Sénat au printemps 2006, et Mme Lucija Čikeš ont souligné leur attachement à un approfondissement de la relation entre les deux pays dans toutes ses dimensions, aussi bien politique, économique que culturelle.

M. Željko Pavlic a souligné la présence de la Croatie au sein de la francophonie, et a appelé la France à aider la Croatie pour développer ses régions et réussir sa décentralisation.

M. Stjepan Bačić s'est réjoui de revoir pour la troisième fois certains membres du groupe d'amitié et a souligné les racines européennes de la Croatie, sa tradition fondée, comme celle de la France, sur la civilisation occidentale et le christianisme.

De fait, les deux groupes d'amitié portent bien leur nom tant c'est bien d'amitié qu'il s'agit. M. Petar Selem, diplômé des facultés des Lettres de Strasbourg et de Zagreb, metteur en scène de talent qui a dirigé le théâtre de l'Odéon à Paris de 1983 à 1989, actuel président de la commission pour l'enseignement, les sciences et la culture au *Sabor*, francophone et francophile convaincu, est la figure emblématique de cette amitié.

M. Jean-Michel Ferrand, député du Vaucluse, a déclaré très bien connaître le pays qu'il a eu l'occasion de visiter de nombreuses fois notamment lorsqu'il était étudiant. M. André Berthol, député de la Moselle, département qui a accueilli de nombreux travailleurs croates pour l'exploitation des mines de charbon au XX^e siècle, a déclaré avoir été frappé par la proximité culturelle et identitaire des deux peuples et avoir eu le souci de mieux connaître le pays. M. Jacques Desallangre, député de l'Aisne, a quant à lui expliqué avoir participé à l'envoi de vivres en Croatie pendant la guerre patriotique et participer chaque année aux rencontres culturelles de Coucy-le-Château.

Cette amitié interparlementaire s'est nourrie d'entrevues nombreuses, soit dans le cadre du groupe d'amitié soit en dehors, comme en témoigne la visite informelle rendue en 2003 par le Président Bloche à l'invitation de M. Petar Selem. Plusieurs réceptions ont aussi été données par le groupe d'amitié à

l'Assemblée nationale, telle la réception organisée lors de la visite officielle du Président Seks en janvier 2005, ou le déjeuner organisé lors du déplacement du groupe d'amitié Croatie-France au Sénat en mai 2006.

Le député de l'Aveyron Serges Roques, membre du groupe d'amitié mais qui n'a pu se joindre à la délégation, a par ailleurs organisé le 17 septembre 2006 l'inauguration, en présence de MM. Sanader, Premier ministre croate et Douste-Blazy, ministre français des Affaires Étrangères, à **Villefranche-de-Rouergue**, d'un monument à la mémoire des soldats croates et bosniaques qui en 1943 se sont rebellés contre l'armée allemande dans laquelle ils avaient été enrôlés de force et ont dû endurer une répression très forte, malgré le soutien de la population locale.

3. Les progrès de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée entre les communes des deux pays doit être favorisée car c'est elle qui permet de construire une véritable Europe des collectivités locales, aidant ainsi à ancrer le sentiment d'appartenance à l'Europe auprès des populations.

Split est d'ores et déjà membre du « *club de Strasbourg* ». Ce club, créé en mai 2003 à l'initiative du maire de Strasbourg dans la perspective du plus important élargissement de l'Union Européenne, regroupe aujourd'hui les maires de 37 villes, capitales d'État et métropoles régionales, des nouveaux et futurs pays membres de l'Union Européenne, telles Varsovie, Budapest, Bratislava, Ljubljana, Sofia ou Talinn. Cette initiative démontre l'attachement de ces villes à créer cette coopération décentralisée.

La Ville de Split envisage par ailleurs, ainsi que l'a indiqué son maire, M. Zvonimir Puljic, à la délégation française, un jumelage avec une ville française. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec Marseille. La possibilité d'une adhésion à l'association internationale des villes francophones a été évoquée. Le maire de Split devrait se rendre en France en mars 2007 pour participer au séminaire organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sur la Croatie.

B. ASPECTS ÉCONOMIQUES : LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN CROATIE

1. Des relations commerciales encore modestes

La France reste un partenaire commercial modeste de la Croatie : 7^e fournisseur du pays avec 4,2 % du marché et 8^e client (représentant 2,4 % des ventes croates à l'export). Si la Croatie n'absorbe 0,1 % des ventes françaises à l'exportation, ces ventes se diversifient et progressent.

La Croatie est devenue une destination de vacances pour les Français qui sont de plus en plus nombreux à visiter le pays, essentiellement sur la côte dalmate : 57 000 **touristes français** en 2000, 400 000 en 2004 et **600 000 en 2005**. Ce nombre devrait être en légère baisse pour 2006 – le chiffre de 505 000 a été avancé – notamment en raison de l'augmentation du coût de l'hébergement.

2. Un net accroissement des investissements français en Croatie

Les implantations françaises ont connu une forte augmentation : en cinq ans, elles sont passées de 30 à 51. Citons Bouygues, engagé dans la construction et la gestion d'une autoroute en Istrie, Alstom, qui a repris une usine à *Karlovac* ou Saint-Jean Industrie qui fabrique des pièces pour l'industrie automobile.

Depuis 2005, la tendance s'est accélérée : Thalès est devenu partenaire pour la fourniture de matériels de transmission au Ministère de la Défense, le groupe hôtelier Orco a remporté l'appel d'offre du fonds de privation pour *Suncani Hvar*, Veolia transport a repris la société de cars *Panturist*, Bricostore ouvre un magasin de bricolage à Pula, après celui de Split. Enfin, la Société Générale a racheté la *Splitska Banka*, cinquième banque du pays qui représente 8 % du marché croate. Cette dernière opération, finalisée en juillet 2006, doit permettre de favoriser les échanges commerciaux et financiers entre les deux pays. Il s'agit du plus gros investissement de la Société Générale en Croatie, ainsi que l'a expliqué aux députés français un des dirigeants de la banque à Split.

Lors de son déplacement en Croatie, la délégation française a eu l'occasion de visiter deux implantations françaises très différentes : une malterie en Slavonie et une implantation hôtelière de luxe sur l'île de Hvar.

La délégation a pu visiter une malterie à *Nova-Gradiska* en Slavonie : cet ancien complexe de production a été racheté il y a quelques années par la coopérative française Epis-Centre qui depuis produit 90 % du marché croate en orge de brasserie. L'intérêt de cet investissement, réalisé par une coopérative française, dans une région assez pauvre mérite d'être relevé : il constitue le premier investissement étranger en Slavonie, par la taille. Cette usine fournit du travail pour son approvisionnement à environ 400 personnes, cultivant 15 000 hectares. La coopérative française a pris en charge le développement de l'ensemble de la filière de production d'orge en Croatie : introduction et test de nouvelles variétés, développement agronomique et transfert de technologie pour la maîtrise de la culture des orges, production et mise en marché de semences certifiées, contractualisation de la production auprès des agriculteurs locaux et suivi technique des cultures. Cet investissement constitue un exemple des débouchés que la France peut offrir dans le cadre de son adaptation à la PAC.

La visite sur l'île de Hvar a été pour la délégation l'occasion de faire le point sur le développement de l'investissement réalisé par le groupe franco-luxembourgeois Orco sur l'île. Le groupe Orco, spécialisé depuis près de quinze ans dans la création et la gestion de projets immobiliers en Europe centrale, a été choisi en 2005, au terme d'un long processus, par le fond de privatisation croate comme le partenaire de référence pour la privatisation d'un important complexe hôtelier de 9 hôtels (*Suncani Hvar*). Les investissements de rénovation en cours sont de grande ampleur. La politique du groupe Orco consiste dans une montée en gamme du parc hôtelier de l'île qui comportera une part très importante d'hôtels de luxe. Le partenariat avec la ville fonctionne bien. Aujourd'hui, Orco est de loin le plus gros employeur de l'île (500 personnes employées, encadrées par 4 Français). Ce partenariat est fréquemment cité en Croatie comme un exemple d'opération réussie par le fonds de privatisation croate. Il constitue un exemple intéressant du savoir-faire que des entreprises d'origine

française peuvent apporter dans le domaine du tourisme lorsque celles-ci décident d'être présentes sur le marché croate, un marché en forte croissance, mais qui a besoin d'importants investissements de mise à niveau.

Toutes ces implantations nouvelles ont donné une plus grande visibilité à la présence économique française en Croatie, que les autorités du pays ont vivement encouragée. Elles devraient en effet **hisser la France au 3^e rang des IDE en Croatie, avec environ 10 %, derrière l'Autriche et l'Allemagne, devançant ainsi désormais l'Italie et les États-Unis.**

D'autres projets sont à l'étude et l'intérêt des entreprises françaises, intéressées par le bon développement économique du pays, sa situation géographique favorable, le dynamisme de sa croissance, la qualification de son personnel, sa stabilité politique et son statut de candidat à l'adhésion à l'UE, ne se dément pas année après année.

C. ASPECTS CULTURELS : LA CROATIE, PAYS FRANCOPHONE

1. Promotion de la francophonie en Croatie

Il s'agit d'un sujet qui rapproche tout particulièrement les présidents des deux groupes d'amitié : M. Petar Selem, metteur en scène de grand renom qui a dirigé dans les années 1980 le théâtre de l'Odéon à Paris et M. Patrick Bloche qui est notamment rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale du budget du « rayonnement culturel et scientifique » de la France.

La communauté française en Croatie est réduite : 744 Français étaient enregistrés en Croatie au 31 décembre 2005 (+ 8 % sur un an), regroupée essentiellement à Zagreb. Leur préoccupation essentielle est la présence d'une structure scolaire offrant un enseignement en français au-delà du primaire.

Cette **demande d'enseignement en langue française** ne se limite pour autant pas aux ressortissants français : lorsque la

délégation s'est rendue sur l'île de Hvar, certaines élues du conseil municipal se sont fait l'écho auprès d'elle du manque d'enseignement en langue française. De plus en plus de touristes français se rendent en effet sur l'île, mais les professionnels du tourisme parlent rarement notre langue, ce qui peut être pénalisant. Ces élues ont lancé un appel au développement de l'enseignement du français sur l'île.

La République de Croatie est devenue pays observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) le 26 novembre 2004. Son admission a été entérinée au cours du X^e Sommet de l'OIF, réuni à Ouagadougou, au Burkina Faso, sur le thème « *Un espace solidaire pour un développement durable* ». La Croatie y était représentée par l'ambassadeur de Croatie en France, S. E. M. Bozidar Gagro, délégué en qualité de représentant spécial du Président de la République.

A cette occasion, M. Bozidar Gagro a exprimé le vœu que cette adhésion donne à la Croatie de nouvelles perspectives de coopération et une plus grande ouverture sur l'ensemble des cultures francophones. Il a souligné l'attachement de la Croatie à la diversité culturelle, en tant que pays-charnière situé au carrefour de la Méditerranée et de l'Europe centrale, aux confins de l'Orient. A cet égard, il a salué le rôle unique de la Francophonie dans la promotion du dialogue interculturel, seule réponse aux « *risques de nivellement culturel auxquels nous expose la mondialisation* ».

Il a, en outre, souhaité qu'à l'avenir, l'OIF fournisse à la plupart des pays d'Europe centrale et du Sud-Est, désormais membres de la Francophonie, un nouveau cadre de coopération régionale. Revenant sur les valeurs communes qui la fondent, il a rappelé que la Francophonie apparaissait comme la « *confirmation que des liens entre différents pays et différentes cultures sont possibles et souhaitables, en dépit, parfois, du poids de l'histoire* ».

Comme la plupart des pays d'Europe centrale, la Croatie aussi a connu un recul du Français au cours des deux dernières décennies. Néanmoins, Zagreb multiplie depuis plusieurs années les efforts pour tenter d'inverser cette tendance et cette adhésion devrait sans doute encore contribuer à les encourager. La France

apporte également son concours à cette fin, notamment à travers l'action de l'Institut français de Zagreb – qui a été fondé dans les années 1930, ce qui en fait le plus ancien de la région –, qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme de coopération culturelle avec la Croatie. Après Zagreb et Split, une troisième Alliance française a vu nouvellement le jour à Dubrovnik, à laquelle s'ajoutent les cercles français de Osijek, Rijeka, Varazdin et Zadar. La perspective de l'entrée dans l'Union européenne est une raison supplémentaire pour la Croatie de stimuler l'enseignement et l'apprentissage du Français.

M. Patrick Bloche a par ailleurs suggéré que Split, tout comme d'autres villes croates puisse adhérer à l'association internationale des maires francophones.

Créée en 1979 à l'initiative des maires de Paris et de Québec, MM. Jacques Chirac et Jean Pelletier, **l'association internationale des maires francophones (AIMF)** est un réseau de villes et d'associations de villes au service du développement des collectivités locales. En tant que réseau de villes attachées à agir au plus près des citoyens, l'AIMF développe une coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale, en rendant concrète la solidarité entre ses membres. Elle concourt à une meilleure gestion des municipalités en favorisant les échanges d'expériences et en finançant des projets concrets qui mobilisent son réseau d'experts. L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le Français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

A l'origine, l'AIMF regroupait une vingtaine de villes. Elles sont aujourd'hui près de 150, représentant une cinquantaine de pays. Parmi les villes de la région qui en sont membres, on peut citer Skopje (Macédoine) ou Tirana (Albanie).

La délégation de l'Assemblée nationale s'est rendue à l'Alliance française de Split. Très bien située dans une rue centrale de la ville, elle dispense des cours de français à quelque 230 élèves, tous âges confondus, et organise des visites guidées de

la ville en français. Elle bénéficie pour ce faire du soutien de la mairie de Split et d'une subvention de l'ambassade de France.

Son Président a souligné le « désir de France » qui existe en Croatie et a appelé la France à augmenter les moyens alloués à la promotion de la francophonie dans ce pays. La tendance ces dernières années a en effet consisté à privilégier des implantations dans des régions du monde bien plus éloignées, aux dépens des structures de promotion de la francophonie dans des pays qui, telle la Croatie, ont vocation à avoir des contacts plus réguliers avec la France.

Lors de l'entrevue que la délégation française a eue avec lui, le président Seks avait également souhaité un **développement de l'enseignement des langues étrangères en Croatie** pour défendre le plurilinguisme et en particulier le Français, afin aussi que la Croatie passe du statut d'observateur à celui d'associé au sein de l'OIF. Il a souligné la nécessité de rééquilibrer l'apprentissage des différentes langues vivantes : l'anglais est aujourd'hui prépondérant dans le pays et il est nécessaire de maintenir plus de diversité.

La Gouvernement croate souhaite sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de donner à l'enseignement du Français la place qu'il mérite, au même titre que l'Allemand, souhaitant en faire une deuxième langue très communément apprise. Cela supposerait que la 2^e langue devienne obligatoire dès le primaire, mais une telle réforme poserait un lourd problème de financement.

2. Promotion de la culture croate en France

De nombreux événements culturels sont, tout au long de l'année, organisés ou soutenus par la dynamique ambassade de Croatie en France.

Citons en premier lieu l'exposition « *la Renaissance en Croatie* », organisée au printemps 2004, à Écouen, au Musée national de la Renaissance. A la croisée de l'espace méditerranéen et de l'Europe centrale, la Croatie fut en effet parmi les premiers pays à s'ouvrir à l'art de la Renaissance, et ce dès le milieu du

XV^e siècle. En témoigne notamment la cathédrale de Sibenik ou la cité de Dubrovnik, inscrites au patrimoine mondial par l'Unesco, mais aussi les réalisations de Laurana, Firentinac, Klovic ou Duknovic.

Placée sous le haut patronage du Président Jacques Chirac et du Président Stjepan Mesic, l'exposition a été inaugurée le 7 avril 2004 au Château d'Écouen par M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, en présence du Président de la République de Croatie, ainsi que des ministres croates de la Culture, M. Bozo Biskupic, et des Affaires étrangères, M. Miomir Zuzul.

Autre manifestation d'importance, la Délégation permanente de la Croatie auprès de l'Unesco a par ailleurs organisé, à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du physicien croate, Nikola Tesla (1856 – 1943), une exposition multimédia intitulée « *Nikola Tesla - L'homme qui illumina le monde* ». Cette exposition qui s'est tenue sous le haut patronage du Président Mesic et a été inaugurée par M. Bozo Biskupic, ministre croate de la Culture, a retracé à travers des installations, photographies et vidéos la vie et l'œuvre du physicien et ingénieur électricien dont les inventions ont révolutionné la civilisation moderne.

Au début de l'année 2007 ont par ailleurs été organisées plusieurs représentations à Paris et en région parisienne de *Judith*, premier poème épique croate dont l'auteur, Marko Marulic (1450-1524), est considéré comme le père des lettres croates. Ces premières représentations doivent être suivies de tournées en France et à l'étranger, notamment en Croatie à partir de l'été 2007. A l'occasion de cet événement, l'Ambassade de Croatie en France a proposé une exposition itinérante intitulée « *Split à l'époque de Marko Marulic* », organisée par le Musée de la ville de Split. Il s'agit des photographies des plus belles oeuvres d'art et monuments de l'époque de Marulic, accompagnées d'explications détaillées sur l'histoire de la ville de l'empereur romain Dioclétien et la vie de ses éminents artistes.

CONCLUSION

La délégation a bénéficié tout au long de son séjour en Croatie du meilleur accueil. Des relations d'amitié se sont tissées depuis quelques années entre les députés croates et français des deux groupes d'amitié et une telle visite ne peut que renforcer encore ces liens cordiaux.

Cette visite a été dense – pas moins de quatre villes visitées en cinq jours : Zagreb, Vukovar, Split et Hvar – et très complète, ponctuée de rencontres politiques de très haut niveau – la délégation a été très honorée d'être reçue tant par le Président Mesic que par le Premier ministre Sanader – de moments de recueils et d'émotion, notamment à Vukovar, mais aussi de visites d'investissements français et de rencontres de la communauté française en Croatie.

La délégation a été particulièrement marquée par la forte volonté croate d'une pleine participation de la France au développement du pays dans tous les domaines, tant politique, qu'économique ou culturel.

Sur le dossier de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le consensus politique est total au sommet de l'État et la Croatie compte beaucoup sur le soutien de la France, notamment lors de sa future présidence de l'Union européenne en 2008.

La Croatie a vocation à devenir très prochainement le 28^e État membre de l'Union européenne. Le groupe d'amitié France-Croatie de l'Assemblée nationale s'en réjouit et invite le Gouvernement français à demeurer le plus militant le plus convaincant de l'adhésion rapide de la Croatie à l'Union.

*

* *

ENTRETIENS

Entretien avec M. Stjepan MESIC, Président de la République de Croatie

Mercredi 4 octobre 2006

M. Stjepan Mesic, Président de la République de Croatie, a tout d'abord souhaité la bienvenue à la délégation du groupe d'amitié France-Croatie. Il a souligné la bonne vitalité des relations franco-croates, vitalité dont témoigne cette visite et qui est très largement entretenue par le dynamisme des deux ambassadeurs, S. E. M. Bozidar Gagro, ambassadeur de Croatie en France, et S. E. M. François Saint-Paul, ambassadeur de France en Croatie.

Regrettant la faible place encore réservée à la langue française en Croatie et dont il souhaite le développement rapide, le Président Mesic s'est réjoui de l'intensification des relations économiques entre les deux pays. Plus de cinquante entreprises françaises sont présentes en Croatie. Une grande banque française vient d'acquérir une importante banque régionale croate. Les relations commerciales se sont approfondies au cours des dernières années. Le tourisme en Croatie a connu un large essor, notamment grâce à la présence de plusieurs centaines de milliers de touristes français chaque année. La Croatie est désormais partie intégrante de la communauté francophone, ce qui lui assure l'accès à un large espace où le capital français est présent plus qu'ailleurs dans le monde.

Abordant la question des négociations en vue de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, le Président Mesic s'est réjoui de la grande implication de la France en la matière. C'est ainsi

grâce à une initiative du Président Chirac que s'est tenu à Zagreb, en novembre 2000, le premier sommet Union européenne - Europe du Sud Est.

Le Président Mesic a ensuite analysé les relations que la Croatie entretient avec ses voisins. Les relations avec la Slovénie sont bonnes, malgré quelques problèmes résiduels relatifs à la définition de certaines frontières. S'agissant des relations avec la Bosnie, les accords de Dayton ont certes mis fin à la guerre, mais ils n'ont pas créé les conditions d'existence normales pour un État indépendant. Le partage du pays en deux entités, la *Republika Srpska* et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, est un partage artificiel qui risque poser problème à l'avenir. Le Monténégro a quant à lui réussi dans sa lutte pour l'indépendance et s'est récemment séparé de la Serbie. Reste maintenant à régler le problème du statut du Kosovo, problème qui semble désormais en voie de résolution, même si la République de Serbie pose des conditions radicales à la sortie du Kosovo de son giron.

Le Président Mesic a ensuite noté que la Serbie n'a pas subi le même destin que l'Allemagne au sortir de la seconde guerre mondiale. L'Allemagne ayant eu à assumer la responsabilité de la guerre, ses dirigeants ont eu pour but majeur d'ancrer le pays dans la démocratie, ce qui a ensuite permis que le couple franco-allemand devienne la locomotive de la construction européenne. En Serbie au contraire, ce processus de catharsis n'a pas eu lieu, ainsi qu'en témoigne le fait que le parti le plus fort à l'heure actuelle est le Parti radical serbe, qui prône des revendications territoriales sur la Bosnie et la Croatie. Ce problème devra être posé lors des futures négociations d'adhésion de ce pays à l'Union européenne. Le Président Mesic a enfin invité la communauté internationale à faire un effort plus grand pour conférer une organisation plus solide à la Bosnie, à l'image des autres pays d'Europe.

M. Patrick Bloche a remercié vivement le Président Mesic d'avoir accordé une audience à la délégation parlementaire française, délégation qui vient des quatre coins de la France et qui symbolise bien aussi par sa diversité politique notre pays. M. Bloche a déclaré avoir beaucoup d'admiration pour la personnalité du Président Mesic et a tenu à saluer l'aide très

efficace que lui prodigue depuis des années S. E. M. Bozidar Gagro, ambassadeur de Croatie en France, dont il confesse qu'il l'a en quelque sorte « formé » aux relations franco-croates. M. Bloche a aussi remercié le Président Mesic d'avoir livré à la délégation française ses analyses sur la situation régionale de la Croatie.

M. Bloche a rappelé que les relations des deux pays s'inscrivent dans une triple dimension : européenne, méditerranéenne et francophone et c'est dans ces trois voies qu'elles doivent encore progresser. Rappelant les moments douloureux que la Croatie a connus il y a quinze ans lors de l'agression serbe, le président de la délégation française a fait part de l'émotion ressentie par les membres de la délégation lors du déplacement de la veille à Vukovar. Les immeubles détruits sont là pour témoigner que la guerre a fait rage sur le sol européen il y a quinze ans seulement.

M. Bloche a aussi évoqué la cérémonie qui a eu lieu le 17 septembre 2006 à Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron à l'invitation du député-maire de la ville, M. Serge Roques, membre du groupe d'amitié France-Croatie de l'Assemblée nationale, que des obligations ont malheureusement retenu en France. Il s'agissait de l'inauguration d'un parc mémorial rendant hommage aux sacrifices des jeunes soldats croates issus de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, victimes du soulèvement intervenu 63 ans plus tôt, jour pour jour, à Villefranche-de-Rouergue contre leurs oppresseurs nazis. Cette commémoration s'est déroulée en présence du Premier ministre croate, Ivo Sanader et du ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy

Abordant la question de l'adhésion prochaine de la Croatie à l'Union européenne, M. Bloche a souligné la grande implication de la France en la matière. Notre pays est aujourd'hui un des plus militants de la cause croate et la perspective de la présidence française de l'Union au second semestre 2008 sera un facteur dynamique certain. Revenant sur les résultats du référendum du 29 mai 2005, il a réaffirmé avec force que les Français par ce vote négatif, dicté très largement par des considérations de politique intérieure, n'avaient en aucun cas dit « non » à l'adhésion de la

Croatie à l'Union, adhésion qui ne sera d'ailleurs pas soumise à référendum en France.

M. Bloche a ensuite évoqué la bonne santé des relations économiques entre la France et la Croatie. Ce sont désormais plus de 600 000 touristes français qui se rendent chaque année en Croatie. La Société Générale a tout récemment acquis la cinquième banque du pays, la *Splitska Banka*. Le groupe franco-luxembourgeois Orco a par ailleurs investi dans un programme hôtelier de grande envergure sur l'île de Hvar. La coopérative agricole française Epis-Centre est le premier investisseur étranger en Slavonie avec sa malterie, que la délégation a d'ailleurs pu visiter la veille. M. Patrick Bloche a salué ces investissements français et assuré, au nom de la délégation, que les membres du groupe d'amitié ne manqueront pas d'encourager de nouveaux projets dans leurs circonscriptions respectives.

Abordant enfin la question de la francophonie, question qui lui tient tout particulièrement à cœur, M. Bloche a souligné que la Croatie est devenue un membre à part entière de la communauté francophone. La francophonie, espace fondé sur le partage de la culture et de la langue françaises, constitue une véritable entité politique, facteur de stabilisation et de régulation, ainsi qu'en témoignent, notamment, les actions de contrôle des élections menées ces dernières années en Afrique.

Le Président Mesic a souhaité à la délégation une bonne poursuite de son séjour en Croatie. Il a indiqué que la Croatie ne compte pas moins de 1153 îles et sait que la délégation se rendra prochainement sur la plus connue et la plus touristique d'entre elles, Hvar, où l'on dit que la température ne passe jamais en dessous de zéro degrés...

**Entretien avec M. Ivo SANADER, Premier ministre
de la République de Croatie**

Mercredi 4 octobre 2006

M. Ivo Sanader, Premier ministre de la République de Croatie, a souhaité la bienvenue à la délégation parlementaire française. Évoquant la cérémonie de Villefranche-de-Rouergue à laquelle il a pris part quinze jours auparavant et qui est à ses yeux le symbole du passé commun de résistance au nazisme des peuples français et croate, il a souligné la nécessité de l'intensification des relations entre les deux pays. M. Sanader, qui a indiqué avoir fait une partie de ses études en France, où il a notamment effectué un doctorat sur Jean Anouilh, partage avec nombre de ses compatriotes la passion de la France.

M. Sanader a salué le soutien que la France a apporté au peuple croate pendant la guerre patriotique, mais aussi après la fin de celle-ci, et a souligné le rôle moteur qu'elle joue désormais sur les dossiers de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, comme à l'OTAN. Le Premier ministre a souligné l'importance toute particulière qu'il attache au partenariat avec la France dans la démarche d'adhésion à l'Union européenne et s'est félicité de l'aide précieuse apportée par un conseiller français en appui des équipes croates chargées de ce dossier. Il a insisté sur la nécessité que les négociations d'adhésion, dont le rythme a connu une accélération avec les rapides progrès dans l'examen des chapitres, aboutissent d'ici la fin de l'année 2008. Un tel calendrier permettrait en effet qu'un référendum soit organisé en Croatie et que les 27 États membres puissent ratifier l'adhésion de la Croatie – étant entendu qu'un référendum ne sera pas nécessaire en France – afin que celle-ci soit effective à la fin de l'année 2009.

M. Patrick Bloche, après avoir remercié le Premier ministre de l'audience qu'il a bien voulu accorder à la délégation française, est revenu sur la commémoration de Villefranche-de-

Rouergue qui a rendu hommage à un moment de l'histoire commune des deux pays et de résistance commune des deux peuples à l'oppression.

Abordant la question de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, M. Bloche a souligné le rôle stabilisateur joué par la Croatie dans la région des Balkans et l'importance capitale que revêt une adhésion rapide du pays à l'Union. La guerre du début des années 1990 a retardé cette adhésion, qui aurait dû logiquement avoir lieu avant celles de la Roumanie et de la Bulgarie. Le calendrier doit être tenu et la Croatie peut compter sur la présidence française pour donner toute l'impulsion politique qui sera nécessaire.

La coopération entre les deux pays s'établit aussi bien sur le plan économique – la délégation ayant eu l'occasion lors de son déplacement de visiter certains investissements français en Croatie – que culturel : la Croatie est un membre de plus en plus actif de la francophonie, notamment grâce à l'action menée par le Président Mesic qui était présent au sommet de Bucarest.

M. Bloche a enfin exprimé à M. Sanader toute son admiration pour sa personne : il symbolise la Croatie jeune, dynamique, europhile et francophone.

Abordant la question des réformes économiques, **M. Sanader** a souligné les efforts déjà consentis par la Croatie pour ramener son déficit public de 6 % à moins de 3 % en 2007 pour se conformer aux critères de Maastricht. Le Premier ministre a par ailleurs souligné l'attachement de la Croatie à soutenir ses voisins dans la région – Serbie, Bosnie, Albanie, Macédoine, Kosovo – pour lesquels l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne constituerait un encouragement immense et une incitation aux réformes.

Abordant la question de la promotion de la culture croate en France, M. Sanader a réitéré la demande des autorités croates que puisse être installée dans un jardin parisien – peut-être dans le « Square des poètes » du XVI^e arrondissement – une statue en hommage à Matoš, écrivain croate passionné de culture française.

Le Comité des arts dans la Ville ayant soulevé quelques difficultés, M. Sanader a sollicité le soutien de la délégation du groupe d'amitié France-Croatie pour voir aboutir ce projet qui lui tient à cœur.

Après avoir assuré le Premier ministre de son soutien sur cette question, **M. Bloche** a indiqué son souhait que soit par ailleurs organisée à Paris une exposition du sculpteur Ivan Meštrović, la question du lieu pouvant accueillir une telle manifestation devant encore être tranchée.

*

* *

ANNEXES

- Annexe 1 : Composition de la délégation du groupe d'amitié France-Croatie, 1^{er}- 6 octobre 2006
- Annexe 2 : Programme de la mission
- Annexe 3 : La Croatie en fiches
- Annexe 4 : Autorités politiques et composition du Gouvernement

Annexe 1
Composition de la délégation du groupe d'amitié
France-Croatie
1^{er} - 6 octobre 2006

M. Patrick Bloche - (SOC) – Paris
Président du groupe d'amitié
Chef de la délégation

M. André Berthol - (UMP) – Moselle
M. Jacques Desallangre - (CR) - Aisne
Vice-présidents du groupe d'amitié

M. Jean-Michel Ferrand - (UMP) - Vaucluse
M. Jacques Le Guen - (UMP) - Finistère
Membres du groupe d'amitié

Annexe 2

Programme de la mission

1^{er}- 6 octobre 2006
(Zagreb – Vukovar – Split – Hvar)

Dimanche 1^{er} octobre :

- 21h05 Arrivée à l'aéroport de *Zagreb Pleso*, accueil par S.E.M. François Saint-Paul, Ambassadeur de France en Croatie, et Mme Jasna Boras Medjimorec, secrétaire administrative du Groupe d'amitié Croatie-France au *Sabor*
- 21h40 Installation à l'Hôtel *Dubrovnik* et dîner informel offert par l'Ambassade de France en Croatie

Lundi 2 octobre :

- 10h00 Départ à pied de l'Hôtel *Dubrovnik* pour le *Sabor*
- 10h30 Entretien avec M. Petar Selem, Président du groupe d'amitié Croatie-France au *Sabor* et quelques membres du groupe d'amitié
- 11h30 Entretien avec le Président du Sabor, M. Vladimir Seks
- 12h15 Visite du centre historique de Zagreb (ville haute)
- 13h15 Déjeuner offert et présidé par M. Petar Selem, Président du groupe d'amitié Croatie-France au Sabor, au restaurant du Sabor
- 15h00 Entretien avec le président de la Commission parlementaire des Affaires étrangères, M. Gordan Jandrokovic
- 16h30 Réunion de travail à l'Ambassade de France
- 20h00 Réception donnée par l'Ambassadeur de France en Croatie M. François Saint Paul pour la communauté française à l'Hôtel Palace

Mardi 3 octobre :

- 07h00 Départ de l'Hôtel *Dubrovnik* en voiture pour Vukovar
- 08h30 Visite de l'entreprise Epis Centre à Nova Gradiska organisée par l'Ambassade de France en Croatie
- 12h00 Entretien privé de la délégation parlementaire française avec Mlle Caroline Allibert du Bureau de l'OSCE à Vukovar
- 13h30 Entretien avec le Président du comté de Vukovar-Syrmie, M. Bozo Galic (HDZ), et le maire de Vukovar, M. Tomislav Sota (HDZ), suivi d'un déjeuner
- 15h45 Visite du cimetière mémorial de Vukovar en hommage aux victimes de la Guerre Patriotique et du monument érigé en mémoire des victimes du charnier d'Ovcara. Recueillement devant le monument d'Ovcara.
- 16h45 Entretien avec le président et le vice-président de la Coordination du Conseil des minorités nationales à Vukovar, M. Josip Kell, et M. Jovan Ajdukovic (président du Conseil de la minorité nationale serbe pour le comté de Vukovar-Syrmie). Etaient également présents lors de l'entretien les représentants du Conseil des minorités nationales de la ville de Vukovar : M. Miroslav Keravica, minorité serbe, Mme Lela Djitko, minorité ruthène, M. Vasilj Boras, minorité ukrainienne et M. Laszlo Lendjel, minorité hongroise.
- 19h00 Départ pour Zagreb et dîner libre

Mercredi 4 octobre :

- 08h15 Départ de l'Hôtel *Dubrovnik*
- 08h45 Entretien avec le Président de la République de Croatie, M. Stjepan Mesic, accompagné de l'Ambassadeur de France en Croatie, M. François Saint-Paul, et de l'Ambassadeur de Croatie en France, M. Bozidar Gagro
- 09h30 Entretien avec le Premier Ministre de Croatie, M. Ivo Sanader, accompagné de l'Ambassadeur de France en Croatie, M. François Saint-Paul, et de l'Ambassadeur de Croatie en France, M. Bozidar Gagro
- 10h30 Départ pour l'aéroport de *Zagreb Pleso*
- 12h05 Départ pour Split en avion
- 14h00 Entretien avec le maire de Split, M. Zvonimir Puljic (HDZ)
- 14h45 Déjeuner donné par M. Ante Sanader, Président du comté de Split-Dalmatie au restaurant ACI-Graso
- 16h15 Tour de ville et visite de la galerie du sculpteur Ivan Mestrovic
- 20h30 Dîner donné par le Maire de Split, M. Zvonimir Puljic, au restaurant *Sperun*

Jeudi 5 octobre :

- 08h00 Départ de l'Hôtel Split pour l'île de Hvar
- 08h30 Traversée en ferry jusqu'à Starigrad sur l'île de Hvar
- 10h50 Arrivée à Hvar (ville)
- 11h00 Entretien avec le maire de Hvar, M. Pjerino Bebic
- 11h30 Départ pour *Suncani Hvar* (groupe Orco)
- 12h00 Entretien avec les dirigeants de *Suncani Hvar* organisé par l'Ambassade de France en Croatie
- 13h00 Déjeuner organisé par *Suncani Hvar*
- 16h30 Départ de Hvar pour Starigrad puis ferry pour Split

- 19h00 Arrivée à Split
- 20h00 Dîner offert par le *Sabor* au restaurant *Boban*

Vendredi 6 octobre :

- 09h30 Départ de l'Hôtel Split
- 09h40 Visite de l'Institut hydrographique
- 10h40 Visite de l'Alliance française
- 11h30 Visite de la Chambre de Commerce du comté de Split-Dalmatie
- 12h30 Déjeuner donné par la Chambre de commerce
- 14h20 Départ pour l'aéroport de Split
- 16h20 Envol pour Paris

*

* *

Annexe 3

La Croatie en fiches

(septembre 2006)

I. Données géographiques et humaines

Superficie : 56.538 km²
Longueur des côtes : 1.178 km

Population : 4.437.460 hab.
Capitale Zagreb : 868.000 hab. (1,1 million avec l'agglomération)

Composition ethnique (recensement 2001)

Croates	89.6 % (77.8 % en 1991)
Serbes (201.631)	4.5 % (12.2 en 1991)
Bosniaques, Italiens, Hongrois, Albanais, Slovènes, etc.	2.9 %

Importantes communautés croates à l'étranger estimées à 2,3 millions dont : Etats-Unis (1,3 million), Allemagne (280.000), Australie (250.000), Argentine (150.000).

Réfugiés et déplacés : environ 184.000 réfugiés de Croatie sont en Serbie et au Monténégro et un peu plus de 19.000 en Bosnie-Herzégovine. La Croatie accueille sur son sol 3.440 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et 457 de Serbie et au Monténégro, 7.540 personnes ont le statut de «déplacé».

II. Données économiques

Croissance	2005 : 4,3 % (3,9 % en 2004) – prévisions 2006 : 4,7 %
PIB	2005 : 31,6 Md€ (34,3 Md U\$ en 2004)
PIB par habitant	2005 : 6.676 €
Salaire moyen	600 €
Taux de chômage	17 %
Déficit commercial	8,5 Md U\$, soit 23 % du PIB
Dettes externe publique et privée	30 Md U\$ (84,7 % du PIB)
Monnaie (Kuna)	1 Euro = 7,46 Kuna et 1 U\$ = 6,03 Kuna (moyenne 2005)

Inflation	2,7 % en 2005 (2,1 % en 2004) - prévisions 2006 : 2,8 %
Flux d'IDE	12,5 Md US\$ (cumul 2003-2006)
Matières premières	Gisements de gaz et de pétrole
Branches industrielles	construction navale, industrie alimentaire, chimie, textile, bois
Recettes touristiques	23 % du PIB
Principaux partenaires commerciaux	Italie, Allemagne, Russie, Slovénie, Autriche

III. Relations avec la France

La France - avec ses partenaires de la CEE - a reconnu la Croatie le 15 janvier 1992 et a établi des relations diplomatiques avec Zagreb en avril 1992.

Ambassadeur de France en Croatie	M. François Saint-Paul (depuis novembre 2004)
Ambassadeur de Croatie en France	M. Božidar Gagro (depuis novembre 2001)
Institut culturel français à Zagreb	Taux d'enseignement du français dans le primaire et dans le secondaire : 2,5 % (1994, 11 %)
Communauté française en Croatie	744 personnes immatriculées au 31/12/2005
Part de marché de la France (2004)	4,4 % (5,2 % en 2003), 6ème partenaire commercial de la Croatie 2,3 % (3 % en 2003), 8ème client
Exportations françaises vers la Croatie (2004)	442 M€ (-9,3 % par rapport à 2003 / 487 M€)
Importations françaises de Croatie (2004)	119 M€ (-18 % par rapport à 2003 /145 M€)
Excédent 2004	323 M€ (2003 : 344 M€) Taux de couverture croate 27 %
Investissements directs en Croatie	114 M US\$ (3è rang, après rachat de la <i>Splitska Banka</i> par la Société Générale)
Tourisme (2005)	590.000 touristes français (48 % de plus qu'en 2004)

IV. Principales visites récentes

14 octobre 2002	Visite à Paris du Ministre des Affaires étrangères, M. Tonino Picula
21 octobre 2002	Visite à Paris de la Ministre de la Défense, Mme Zeljka Antunović
24 février 2003	Visite à Paris du Président Mesić
14-16 mai 2003	Visite à Paris du Ministre de la Santé, M. Andro Vlahusić
18-19 juin 2003	Visite à Paris du Président Mesić avec une délégation de quatre ministres: M. Slavko Linić, vice-premier ministre (économie), M. Neven Mimica (intégration européenne), M. Željko Pecek (artisanat et PME), Mme Pave Zupan-Rusković (tourisme)
6-7 avril 2004	Visite à Paris du Président Mesić accompagné d'une délégation de deux ministres : M. Miomir Žužul, Ministre des Affaires étrangères et M. Božo Biškupić, Ministre de la culture
15 avril 2004	Visite à Paris du Ministre des Affaires étrangères, M. Miomir Žužul
22 juillet 2004	Visite à Zagreb du Ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Barnier
1-2-3 décembre 2004	Visite à Paris de Mme Kolinda Grabar-Kitarović, Ministre de l'Intégration européenne
25-26 janvier 2005	Visite à Paris de M. Vladimir Šeks, Président du Parlement croate
10 février 2005	Visite conjointe à Zagreb de Mme Claudie Haigneré, Ministre déléguée aux affaires européennes et de son homologue allemand, M. Hans Martin Bury
14-15 novembre 2005	Visite à Paris du Premier Ministre croate M. Ivo Sanader
1 ^{er} -2 juin 2006	Visite à Zagreb de Mme Catherine Colonna, Ministre déléguée aux affaires européennes

Annexe 4

Autorités politiques et composition du Gouvernement

REPUBLIQUE DE CROATIE	
Président de la République	M. Stjepan MESIĆ (HNS)
Président du Sabor	M. Vladimir ŠEKS (HDZ)
GOVERNEMENT (FORMÉ LE 23 DÉCEMBRE 2003)	
Premier ministre	M. Ivo SANADER (HDZ)
<i>PREMIER MINISTRE – ADJOINTS</i>	
Ministre de la famille, de la solidarité entre les générations et des anciens combattants	Mme Jadranka KOSOR (HDZ)
Ministre des affaires économiques	M. Damir POLANČEC (HDZ) (*)
<i>MINISTRES</i>	
Finances	M. Ivan ŠUKER (HDZ)
Défense	M. Berislav RONČEVIĆ (HDZ)
Intérieur	M. Ivica KIRIN (HDZ) (**)
Affaires étrangères et intégration européenne	Mme Kolinda GRABAR – KITAROVIĆ (HDZ) (*)
Santé et protection sociale	M. Neven LJUBIČIĆ (HDZ) (*)
Économie, travail et entreprises	M. Branko VUKELIĆ (HDZ)
Agriculture	M. Petar ČOBANKOVIĆ (HDZ)
Sciences, éducation et sports	M. Dragan PRIMORAČ (sans étiquette)
Culture	M. Božo BIŠKUPIĆ (HDZ)
Environnement, urbanisme et construction	Mme Marina MATULOVIĆ –DROPULIĆ (HDZ)
Mer, tourisme, transports et développement	M. Božidar KALMETA (HDZ)
Justice	Mme Ana LOVRIN (HDZ)(***)

(*) ministres nommés le 17 février 2005.

(**) nommé le 12 juillet 2005

(***) nommée le 10 février 2006